

Lettre d'information aux porteurs de l'OPCVM « INVEST LATITUDE MONDE »

Le 25/05/2020

Objet : Mutation de l'OPCVM INVEST LATITUDE MONDE (Part A : FR0010452037 ; Part I : FR0011010206)

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de l'OPCVM « **INVEST LATITUDE MONDE** » géré par INVEST AM et nous vous en remercions.

1- L'opération

La Société de Gestion a décidé de modifier la stratégie d'investissement et le profil rendement/risque de votre OPCVM ainsi que les conditions de souscription de la part I (FR0011010206).

Cette opération a fait l'objet d'un agrément AMF (Autorité des marchés financiers) obtenu en date du 19/05/2020 et entrera en vigueur le 04/06/2020.

Par ailleurs, la Société de Gestion a décidé de modifier la dénomination de l'OPCVM.

La modification de la dénomination, de la stratégie d'investissement et du profil rendement/risque de votre OPCVM est motivée par la volonté de mieux refléter la gestion diversifiée du fonds implémentée depuis plusieurs années, par une modification des actifs autorisés et de l'exposition du fonds via les instruments de taux aux pays émergents (hors OCDE).

Si vous adhérez à cette opération, aucune intervention de votre part n'est nécessaire.

Si vous êtes en désaccord avec cette opération, vous avez la possibilité de demander le rachat sans frais de vos parts pendant un délai de 30 jours. Après l'expiration de ce délai, cette possibilité vous sera toujours offerte, votre fonds ne facturant pas de frais de sortie.

Pour toute précision, nous vous invitons à contacter votre interlocuteur habituel.

2- Les modifications entraînées par l'opération

Cette opération entraînera les modifications suivantes :

Modification du profil rendement/risque : OUI
Augmentation du profil rendement/risque : OUI
Augmentation des frais : NON

A. Actifs autorisés

Aujourd'hui l'OPCVM peut s'exposer en titres directs (actions et instruments de taux) et/ou via des OPC.

Après la mutation, l'OPCVM sera exposé via des OPC y compris ETF.

B. Fourchettes d'exposition

Aujourd'hui l'OPCVM s'expose, de 0% à 100% de l'actif net en titres de créances et instruments du marché monétaire, du secteur privé ou du secteur public de toutes notations, de toutes zones géographiques.

Après la mutation, l'OPCVM sera exposé via des OPC, de 0% à 100% de l'actif net en instruments de taux souverains, publics ou privés, de toutes zones géographiques, de toutes notations et jusqu'à 50% en instruments de taux de pays émergents (hors OCDE). Ces modifications ont pour conséquence d'augmenter le risque de taux, y compris l'exposition aux taux spéculatifs (incluant les instruments de pays émergents hors OCDE). Les autres expositions restent inchangées.

Tableau actuel d'expositions en instruments de taux :

Exposition en instruments de taux	De 0% à 100%
Exposition aux taux spéculatifs	De 0% à 30%

Tableau d'expositions en instruments de taux (après mutations) :

Exposition en instruments de taux	De 0% à 100%
Exposition aux taux spéculatifs	De 0% à 50%
Exposition en instruments de taux de pays émergents (hors OCDE)	De 0 à 50%

Le prospectus indiquait une fourchette d'exposition sur les actions de pays émergents. Cette exposition reste inchangée.

La rédaction actuelle du DICI et du prospectus prévoit une exposition aux taux spéculatifs maximale de 30%. Conformément aux exigences réglementaires d'information, la rédaction aurait dû préciser explicitement que cette exposition incluait les pays émergents (hors OCDE). La phrase ci-dessous rectifie ce manquement et permet de répondre à cette obligation. L'exposition aux taux spéculatifs incluant les taux de pays émergents (hors OCDE) ne dépassera pas 50%. Les instruments de taux spéculatifs présentent un risque accru de défaillance et peuvent varier plus fortement. Par ailleurs les titres spéculatifs entraînent un risque de crédit plus accentué.

C. Modifications des conditions de souscription de la part I

Aujourd'hui la part I présente les caractéristiques suivantes :

Code ISIN	Souscripteurs concernés	Valeur liquidative d'origine	Montant minimum de souscription et de rachat initiaux	Montant minimum de souscriptions ultérieures et de rachats :	Commissions de souscriptions non acquise à l'OPCVM
Part « I » : FR0011010206	Tous souscripteurs. Le Fonds pourra servir de support à des contrats d'assurance-vie	50 000 Euros Décimalisée en parts entières	1 part	1 part	3%

Après l'opération, la part I présentera les caractéristiques suivantes :

Code ISIN	Souscripteurs concernés	Valeur liquidative d'origine	Montant minimum de souscription et de rachat initiaux	Montant minimum de souscriptions ultérieures et de rachats :	Commissions de souscriptions non acquise à l'OPCVM
Part « I » : FR0011010206	Tous souscripteurs, destiné plus particulièrement aux professionnels, institutionnels, distributeurs, clients souscrivant via ces intermédiaires. Le Fonds pourra servir de support à des contrats d'assurance-vie	50 000 Euros Décimalisée en centièmes de parts	1 centième de part	1 centième de part	Néant

D. Changement de dénomination

Après la mutation, l'OPCVM sera dénommé « INVEST LATITUDE EQUILIBRE »

3) Les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur

A partir du 4 juin 2020, nous vous recommandons de consulter le prospectus ainsi que le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur mis à jour de l'OPCVM « **INVEST LATITUDE EQUILIBRE** » sur le site internet www.investam.fr ou d'en faire la demande auprès de :

INVEST AM
50, Boulevard HAUSSMANN
75009 - PARIS

Ces documents vous seront adressés gratuitement sur simple demande dans un délai de huit jours ouvrés.

- Si vous adhérez à cette opération, aucune intervention de votre part n'est nécessaire.
- Si vous êtes en désaccord avec cette opération, vous avez la possibilité de demander le rachat sans frais de vos parts pendant un délai de 30 jours. Après l'expiration de ce délai, cette possibilité vous sera toujours offerte, votre fonds ne facturant pas de frais de sortie.

N'hésitez pas à contacter votre conseiller et rencontrez-le régulièrement pour faire le point sur vos placements et votre situation.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Gilles ETCHEBERRIGARAY, Directeur Général

Annexe : Tableau récapitulatif

	Avant	Après
Dénomination	INVEST LATITUDE MONDE	INVEST LATITUDE EQUILIBRE
Actifs autorisés	Titres directs (instruments de taux et actions) et OPC	OPC (ETF inclus)
Exposition en instruments de taux spéculatifs	De 0 à 30%	De 0 à 50%
Exposition en instruments de taux de pays émergents (hors OCDE)	Absence d'information	De 0 à 50%
PART « I » FR0011010206		
Souscripteurs concernés	Tous souscripteurs. Le Fonds pourra servir de support à des contrats d'assurance-vie	Tous souscripteurs, destiné plus particulièrement aux professionnels, institutionnels, distributeurs, clients souscrivant via ces intermédiaires. Le Fonds pourra servir de support à des contrats d'assurance-vie
Décimalisation	Part entière	Centième de part
Montant minimum de souscriptions et de rachats	Une part	Un centième de part
Montant minimum de souscriptions ultérieures et de rachat	Une part	Un centième de part
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	3%	Néant